



TOIT ET JOIE  
POSTE HABITAT

# 153 Janvier/Février 2022

# trait - d'union

Le magazine des locataires



**ESPACES VERTS :**  
**soutien à  
l'insertion  
des personnes  
handicapées**

P4

Chantiers éducatifs  
et artistiques

P5

La Forêt Extraordinaire :  
de Saint-Michel-sur-Orge

# Sommaire

**P.2 /** Vœux

**P.3 /** Entretien des espaces verts : soutien à l'insertion des personnes handicapées

**P.4 /** Des chantiers éducatifs et artistiques

**P.5 /** La Forêt Extraordinaire de Saint-Michel-sur-Orge

**P.6 /** Projets associatifs 2022

**P.7 /** Moyens de paiement

TRAIT-D'UNION  
Le magazine des locataires  
SA HLM au capital de 12 040 000 €  
82, rue Blomet - 75731 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 40 43 59 00  
Fax : 01 40 43 59 96  
esh@toitetjoie.com  
www.postehabitat.com  
www.mon-compte.toitetjoie.com

**Directeur de la publication :**  
Michèle Attar  
**Responsable de rédaction :**  
Ludovic Paul-Sainte Marie  
**Rédaction :**  
Ludovic Paul-Sainte Marie, Mélody Tonolli,  
Ilana Zenou  
**Conception :** alchimie médias  
**Réalisation :** LeGrand8  
**Photos :** Toit et Joie, Wèkup Studio,  
Ville de Maurepas, Anton et Teurk  
**Illustrations :** Freepik (Macrovector,  
vectorjuice, Zaie, pch.vector,  
gstudioimagen, iconicbestiary,  
Terdpongvector)  
**Impression :** Accenttonic, 15 000 ex.  
ISSN : 1967-5909

## VŒUX 2022

*L'ouverture d'une année nouvelle, qui est traditionnellement l'occasion de formuler ses vœux de bonheur, de santé et de réussite, est aujourd'hui aussi devenue un moment de questionnement.*

*Dans quelle mesure est-il possible d'occulter la situation sanitaire et son évolution incertaine ? Il est évidemment impossible de ne pas l'évoquer.*

*Une petite plongée dans l'histoire nous rappelle toutefois que d'effroyables drames sanitaires ont ravagé la planète depuis des milliers d'années et qu'à l'époque on ne disposait ni des mêmes moyens de prévention et de recherche qu'aujourd'hui, ni des mêmes réponses médicales...*

*La pandémie de Covid-19 a modifié en profondeur notre façon de vivre, de travailler, de nous déplacer... Elle a surtout démontré notre grande capacité d'adaptation, qui s'est une fois de plus exprimée. Nous avons tous acquis de l'expérience, la prudence que nous avons intégrée dans notre façon de vivre nous permettra de poursuivre dans la durée.*

*Nous devons continuer à faire front, tous ensemble, dans la solidarité et le civisme. Je vous souhaite aussi de savoir vous adresser à vos enfants et aux nouvelles générations pour qu'elles aient confiance en l'avenir et qu'elles n'abandonnent jamais d'agir pour la construction d'un monde sain, en paix et juste.*

*Je tiens à vous réaffirmer notre engagement et la mobilisation très importante des équipes de Toit et Joie - Poste Habitat, pour vous apporter le meilleur service possible, qui je l'espère s'enrichira encore demain.*

*Nous restons également très mobilisés sur la production neuve car les besoins en logement abordable restent importants. En 2022, nous tenterons avec vous de préserver nos valeurs et notre action.*

*Je vous souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une très belle et heureuse année 2022. ■*



**Michèle Attar,**  
Directeur général

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : TOIT ET JOIE - POSTE HABITAT SOUTIENT L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Toit et Joie - Poste Habitat souhaite s'inscrire toujours davantage dans une démarche responsable, tout en assurant une qualité des prestations sur ses résidences et une maîtrise des charges pour les locataires.**

À l'occasion du renouvellement de marchés pour une durée de 4 ans des contrats d'entretien des espaces verts des résidences, Toit et Joie - Poste Habitat a ainsi souhaité, pour assurer ces prestations, **favoriser les entreprises des secteurs adapté et protégé afin de contribuer à l'emploi des personnes handicapées.**

Suite à ce renouvellement, **les entreprises des secteurs adapté et protégé interviennent sur 30 %\* des résidences** avec des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des Entreprises adaptées (EA). Les 5 partenaires retenus sont : l'ESAT des Clayes, l'ESAT l'Atelier, l'ESAT de la bièvre, l'EA les Jardins de la Sellerie et l'EA Les 4 vents.

### Entretien des espaces verts : quel fonctionnement ?

45 % du patrimoine de Toit et Joie - Poste Habitat dispose d'espaces verts. Pour chaque site, une réflexion globale sur l'entretien de la résidence est menée. En fonction de différents critères, dont l'étendue du travail d'entretien à réaliser et la composition de l'équipe de proximité (gardiens et employés d'immeubles), la gestion des espaces verts peut-être assurée par le personnel sur site, ou bien être confiée à une entreprise, ce qui donne lieu à la mise en place d'un contrat d'entretien.

\* 13 % sur 2017-2021



Mennecy



Champlan

### Un ESAT ? Une EA ?

Un ESAT est un établissement médico-social permettant à des personnes en situation de handicap et n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, d'exercer une activité professionnelle dans un milieu protégé. Il existe également des entreprises adaptées (EA), qui sont des structures dont l'effectif est composé d'au moins 80% de personnes en situation de handicap. On parle alors pour ces entreprises de milieu adapté.

Implantés sur tout le territoire, les ESAT et entreprises adaptées prennent en charge une multitude d'activités dans des domaines variés : logistique, conditionnement, production industrielle, informatique, gestion des espaces verts, gestion électronique des documents...

# TRAVAUX : DES CHANTIERS ÉDUCATIFS ET ARTISTIQUES

Pour la réalisation de travaux dans les espaces communs, Toit et Joie favorise les chantiers éducatifs ou d'insertion parfois accompagnés d'un projet artistique. Trois chantiers ont eu lieu ces derniers mois.

Tout en améliorant l'environnement des locataires, ces chantiers éducatifs permettent d'accompagner l'insertion professionnelle de jeunes majeurs en difficulté. Ils offrent un cadre privilégié d'apprentissage des règles et des normes du monde du travail, et peuvent aussi être un outil de médiation. Toit et Joie, en partenariat avec les acteurs locaux, promeut tout au long de l'année sur ses résidences ces actions qui participent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le chantier d'insertion peut être accompagné d'un projet artistique en lien avec les jeunes impliqués dans le projet. Au-delà de contribuer à entretenir les espaces communs, ces chantiers visent au travers d'une action pédagogique et parfois aussi culturelle, à sensibiliser au respect du cadre de vie.

## Maurepas :

Toit et Joie - Poste Habitat et la Ville de Maurepas ont proposé à quatre jeunes habitantes de la résidence une expérience innovante. Pendant plusieurs semaines, les participantes ont rénové les cages d'escalier avec l'entreprise d'insertion Bativie puis élaboré deux séries de fresques avec le duo d'artistes Wèkup Studio.

Ces œuvres, conçues en atelier à partir de papier découpé, représentent la diversité des habitants du quartier des Friches. Les artistes ont cherché à retranscrire le besoin de créer du lien pour construire, ensemble, des espaces communs.



## Evry-Courcouronnes :

Un second chantier éducatif et artistique a eu lieu à Evry-Courcouronnes, en partenariat avec le centre social des Épinettes, la structure d'insertion Études et Chantiers IDF et le duo d'artistes Wèkup Studio. Ce projet a permis à 4 jeunes de remettre en état la quasi-totalité des caves de la résidence et de participer à deux ateliers de réflexion sur l'œuvre à venir avec la réalisation d'esquisses.

Les artistes de Wèkup Studio ont ensuite composé de jolies fresques sur les murs des caves rénovées, fresques imaginées à partir des résultats des échanges avec les jeunes pendant les ateliers.



## Garges-lès-Gonesse :



Dix jeunes en insertion ont participé à la réfection complète d'une cage d'escalier. Ce chantier éducatif a eu lieu suite à la dégradation des murs et des escaliers du site. Les jeunes ayant participé à ce projet, sans emploi et/ou déscolarisés, étaient accompagnés par la ville de Garges-lès-Gonesse. Durant le chantier éducatif, ils ont été encadrés par des éducateurs spécialisés et un technicien municipal.



# LA FORÊT EXTRAORDINAIRE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE



Toit et Joie a installé sur plusieurs sites des « résidences d'action culturelle ». Des artistes s'installent sur les résidences pour construire un projet artistique avec les habitants. Celui mené par la compagnie La Lisière sur notre résidence de Saint-Michel-sur-Orge, a donné lieu à des créations artistiques particulièrement impressionnantes : une « forêt extraordinaire » a récemment poussé entre les immeubles, entourant désormais le Lion du quartier des Genêts.

La création de la « forêt extraordinaire » fait suite à la première résidence d'action culturelle sur le site, que les locataires comme les partenaires ont souhaité prolonger. La forêt est née de l'envie des locataires de donner un habitat à leur « animal totem ».

Avec les artistes Anton et Teurk, une jungle a ainsi été créée autour du Lion des Genêts. Trois arbres en métal : un baobab, un « arbre à souhaits » et un arbre imaginé par les enfants de l'école voisine, ont ainsi vu le jour. Le chantier (réalisation des arbres en métal, coulage du béton et pose des structures), a mobilisé les jeunes du service jeunesse et des habitants de la ville.

Le lion, dont la renommée est allée jusqu'en Chine, véritable fierté pour les habitants de la résidence, s'épanouit désormais au milieu d'une véritable forêt.

Associés et impliqués dans chaque étape du projet, les habitants l'ont aussi été pour l'inauguration, à laquelle ils ont toutes et tous été conviés. Pour l'occasion, une fanfare intitulée « Des lions pour des lions » a déambulé en rythme dans la résidence, accompagnée par les habitants.

Une fresque murale calligraphique reprenant des mots du conte écrit lors de la première étape du projet a enfin été réalisée par l'artiste calligraphique Alcide Bava dit « APÔTRE », spécialisé dans la retranscription d'écrits à la bombe de peinture :

« Je vous protégerai et accueillerai celles et ceux qui arriveront. Je leur souhaiterai la bienvenue. Je serai partout, dorénavant, dans le bois qui compose mon corps, dans le sol, et les arbres, et l'herbe et les pierres et les gens. Je suis l'histoire que nous avons vécue ensemble, et celle que nous vivrons. Je suis le quartier, la ville, le village. Je suis ici pour que vous vous sentiez de quelque part ».



## PROJETS ASSOCIATIFS 2022

Parmi les projets présentés par les amicales de locataires devant le comité de sélection, six ont été approuvés pour 2022 par le comité et ont reçu un financement de Toit et Joie - Poste Habitat.

### Saint-Denis : braderie festive et solidaire

Porté par l'Amicale « Au bord du Tram' », ce projet propose une braderie festive, en partenariat avec les commerçants et les structures de la mairie, dans un lieu de passage très fréquenté. Cette braderie solidaire sera organisée au printemps, un samedi. Elle permettra de renforcer des partenariats existants et d'en créer de nouveaux. Occuper l'espace public c'est aussi lutter contre les incivilités et actes délictueux, très présents à cet endroit. Un beau projet qui permettra de favoriser le renforcement du lien social entre les habitants, mais aussi avec les commerçants des environs, ainsi que la ludothèque.

### Paris 6<sup>ème</sup>, Boulevard Pasteur : création d'une boîte à médias

Ce projet consiste en l'installation d'une « boîte à médias » dans les parties communes de la résidence. Elle contiendra divers objets culturels (livres, CD, DVD, magazines...) que les habitants pourront venir emprunter librement. Un joli projet pensé autour de l'échange et de la culture.

### Fontenay-aux-Roses (Square Augustin Pajou) : jeux d'extérieurs

Le projet permettra la mise en place de plusieurs jeux d'extérieur : badminton, football, basket... Cela fait suite à l'organisation spontanée d'activités par une habitante, qui ont eu un franc succès sur la résidence.

### Gonesse : animations diverses

Une véritable programmation d'activités à l'attention des habitants de la résidence, a été soumise au comité qui a rendu un avis favorable. Il est prévu :

- une galette des rois (janvier) ;
- une chasse aux œufs pour Pâques (avril) ;
- une sortie au cinéma (mai-juin) ;
- une journée récréative pour les seniors (mai-juin) ;
- la décoration de la résidence avec un arbre de Noël (décembre).

### Bagneux (allée Anatole France) : animations diverses

L'organisation de plusieurs événements a été proposée et a reçu l'accord du comité. Au programme sur la résidence de Bagneux :

- une fête à l'occasion de l'arrivée du métro à proximité de la résidence, à la date du 15 janvier ;
- l'organisation de la Fête des voisins, avec l'intervention à venir de deux groupes de musique ;
- une fête pour Halloween ;
- une fête pour Noël avec notamment l'installation d'un joli sapin.

### Vanves : pot convivial et arbre de Noël

Ce projet porté par l'amicale de la résidence, vise à décorer le hall de la résidence d'un arbre de Noël et à organiser un verre de l'amitié avec distributions de petits cadeaux aux enfants de la résidence. Un projet convivial et festif qui a naturellement reçu un avis favorable de la part du comité.

## MOYENS DE PAIEMENT

Selon ce qui vous convient le mieux, vous avez plusieurs possibilités pour régler votre loyer et vos charges locatives.

### ➔ Prélèvement automatique : le meilleur moyen d'être tranquilisé !

Ce service entièrement gratuit vous permet d'être prélevé le 1<sup>er</sup>, le 5 ou le 10 du mois, au choix. Vous avez la possibilité de le suspendre à tout moment, sans frais.

**RÉGULARISATION DE CHARGES :** si le montant à payer est inférieur à 50 €, vous serez prélevé automatiquement si vous avez opté pour ce mode de règlement. En revanche, si le montant est supérieur à 50 €, vous devez régler la somme due en utilisant un autre moyen de paiement.

### ➔ Carte bancaire : rapide, facile, efficace

Accédez à votre compte locataire en ligne ([www.mon-compte.toitetjoie.com](http://www.mon-compte.toitetjoie.com)), puis cliquez sur « Payer mon loyer ». Vous pourrez régler le montant de votre choix. Vous pouvez également payer par carte bancaire, en vous rendant directement au siège de Toit et Joie.

**PRACTIQUE :** En cas d'oubli, le paiement en ligne par carte bancaire est le meilleur moyen de régulariser rapidement votre situation.

### ➔ TIPSEPA

Vérifiez que les coordonnées bancaires (IBAN et BIC) indiquées sur le TIPSEPA sont correctes (sinon joignez un RIB). Dated et signez le TIPSEPA, puis remettez-le à votre gardien(ne) ou déposez-le dans sa boîte-aux-lettres.

### ➔ LE SERVICE EFICASH (paiement en espèces)

Si vous souhaitez régler avec le service EFICASH :

- rendez-vous dans le bureau de Poste de votre choix ;
- présentez votre avis d'échéance (obligatoire) ;
- le guichetier scanne le code-barres situé sur votre avis d'échéance ;
- réglez en espèces le montant souhaité ;
- le guichetier vous remet un reçu, qui vaut preuve de votre règlement.

Chaque paiement en espèces à La Poste (EFICASH) vous sera facturé 7,50 € par le guichetier.

**Tous les autres moyens de paiement possibles sont gratuits.**

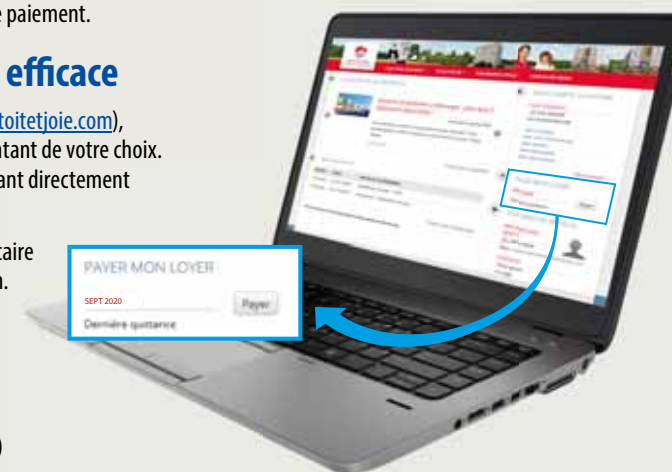
### ➔ LE CHÈQUE

Remplissez correctement votre chèque (ordre et montant bien lisibles), indiquez votre référence locataire au dos, et remettez-le à votre gardien(ne), impérativement accompagné du TIPSEPA (non signé).

### ➔ LE VIREMENT

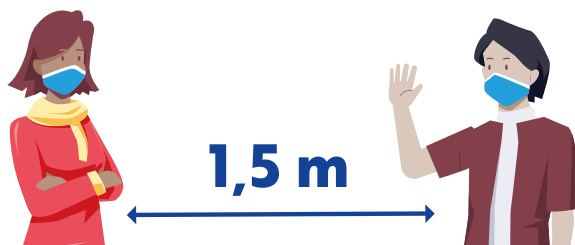
Si vous souhaitez régler par virement bancaire, contactez votre chargé(e) de clientèle afin d'obtenir les coordonnées bancaires de Toit et Joie.

**VOTRE GARDIEN(NE) SE TIENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS APPORTER D'ÉVENTUELLES PRÉCISIONS.**



## DISTANCE DE SÉCURITÉ

Respectez la distance de sécurité (1,5 mètre minimum) avec le personnel de proximité (gardiens et employés d'immeuble) comme avec vos voisins. Et saluons-nous de loin !



## ACCUEIL EN LOGE : PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE



## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES PARTIES COMMUNES



Protégez-vous,  
protégeons nous.

